

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-048 – Achat de peinture routière – Entreprise THEODORE – 14650 Carpiquet

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les offres reçues,
- Considérant la nécessité de procéder annuellement à la peinture routière des voiries de Condé-en-Normandie pour la sécurité des usagers,

DÉCIDE

Article 1 – De retenir l'entreprise THÉODORE Caen sise 3 rue du Poirier – 14650 Carpiquet pour l'achat de peinture routière d'un montant de 2 712.90 € HT soit 3 255.48 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 17 juin 2026

LE MAIRE


Sylvain DELANGE